



Guéret, le 9 avril 2020

Coronavirus :
Des « chèques services » distribués en Creuse pour permettre l'accès aux produits d'alimentation et d'hygiène pour les personnes sans domicile

La Préfète vous informe des actions d'accompagnement des personnes vulnérables pendant la crise sanitaire. En effet, l'État lance un dispositif exceptionnel de **distribution de chèques services** pour permettre aux personnes sans domicile et sans ressource, qui n'ont pas accès à une offre alimentaire et de première nécessité et qui vivent à la rue, dans des campements et des bidonvilles, à l'hôtel ou dans des structures d'hébergement, d'obtenir des produits d'alimentation et d'hygiène pendant la crise sanitaire.

Ce dispositif vient en complément des actions des collectivités locales et des associations, maraudes et distributions alimentaires, déjà en place qui restent indispensables.

Ces chèques services sont dédiés à l'achat de denrées alimentaires et de produits d'hygiène, pour un montant maximal de 7€ par jour. Ils peuvent être utilisés auprès de 43 prestataires identifiés dans le département de la Creuse. Il s'agit par exemple du E.Leclerc de Guéret ou du Carrefour Market de La Souterraine.

La DDCSPP de la Creuse est chargée de l'organisation et de la coordination de la distribution de ces chèques aux associations qui font le choix soit de les remettre directement aux personnes sans domicile soit de réaliser elles-mêmes les achats et ensuite de remettre les lots de produits aux personnes en fonction de leurs besoins.

Par ailleurs, le Gouvernement et les services territoriaux de l'État ont engagé d'autres actions fortes et inédites pour proposer des solutions à l'hébergement des personnes sans domicile avec plus de 7.600 places d'hôtels supplémentaires mobilisées au 2 avril sur l'ensemble du territoire. Ce sont donc plus de 170 000 personnes qui sont actuellement hébergées dans des centres - des places financées par l'État et gérées par les associations. Dans la Creuse, 58 places en appartements et hôtels sont mobilisées dans le cadre du 115.

Pour plus d'informations : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/covid-19-hebergement-durgence>

Contact Presse : Maïmouna DIALLO - Tél 05.55.51.58.95
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Courriel : pref-communication@creuse.gouv.fr
Tel : 0810 01 23 23 - Fax : 05.55.52.48.61 – Site Internet : www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse